



**Elaboration du PLUi-H de la Communauté de
Communes de Blaye**

Parutions des annonces légales

(30/05/25, 20/06/25)

Enquête publique

ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 30 mai 2025

Dans HAUTE GIRONDE

Référence n°HGL002555

Blaye, le 27 mai 2025



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme
Local de l'Habitat
(PLUi-H)
Création de périmètres délimités des abords (PDA)
Abrogation des cartes communales

OBJET DE L'ENQUÊTE

Par arrêté 27 mai 2025, le Président de la Communauté de Communes de Blaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

- La création de douze périmètres délimités des abords

- L'abrogation de quatre cartes communales (Campugnan, Saint-Christoly-de-Blaye, St Seurin de Bourg, Saugon)

DATE ET DUREE

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 juin 2025 (9h) au vendredi 18 juillet 2025 (17h inclus), soit une durée de 40 jours consécutifs.

SIEGE DE L'ENQUETE

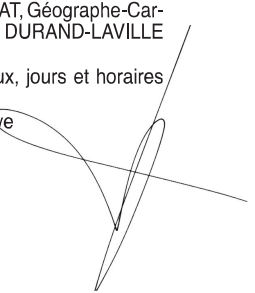
Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, hors jours fériés
- Téléphone : 05 57 42 33 33.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Inès PRIAT, Géographe-Cartographe Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur ; et Mme Hélène DURAND-LAVILLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants, pour recevoir leurs observations orales ou écrites :

- Lundi 16 juin, 11h-14h, siège de la Communauté de Communes de Blaye



ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 30 mai 2025

Dans HAUTE GIRONDE

Référence n°HGL002555

Blaye, le 27 mai 2025

- Jeudi 26 juin, 9h-12h, mairie de St Christoly-de-Blaye
- Jeudi 26 juin, 13h30-17h, mairie de Berson
- Jeudi 3 juillet, 9h-12h, mairie de St Christoly-de-Blaye
- Lundi 7 juillet, 9h30-12h30, mairie de Blaye
- Lundi 7 juillet, 14h-18h, mairie de Gauriac
- Vendredi 18 juillet, 14h-17h, siège de la Communauté de Communes de Blaye

Pendant la durée de l'enquête publique :

Le dossier de l'enquête publique est consultable par le public

1. Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye
2. Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye)

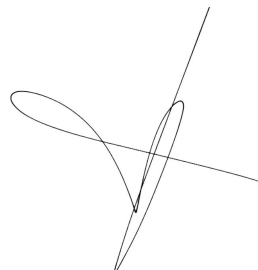
Le public pourra consigner ses observations :

1. Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye et dans les 20 communes du territoire ;
2. Par voie postale à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons - 33390 Blaye, en précisant : « A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Référence : enquête publique unique PLUI-H »
3. Par courriel à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique.pluih@ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 20 mairies de la Communauté de Communes de Blaye, au siège de la Communauté de Communes de Blaye et à la préfecture. Ils seront également disponibles sur le site internet de la CCB : www.ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire délibérera sur l'approbation du PLUI-H, la création des PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement amendés pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport de la commissaire-enquêteur et des observations du public.



ATTESTATION DE PARUTION

**Parution le 20 juin 2025
Dans HAUTE GIRONDE
Référence n°HGL002555**

Blaye, le 27 mai 2025



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme
Local de l'Habitat
(PLUi-H)
Création de périmètres délimités des abords (PDA)
Abrogation des cartes communales**

OBJET DE L'ENQUÊTE

Par arrêté 27 mai 2025, le Président de la Communauté de Communes de Blaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)
- La création de douze périmètres délimités des abords
- L'abrogation de quatre cartes communales (Campugnan, Saint-Christoly-de-Blaye, St Seurin de Bourg, Saugon)

DATE ET DUREE

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 juin 2025 (9h) au vendredi 18 juillet 2025 (17h inclus), soit une durée de 40 jours consécutifs.

SIEGE DE L'ENQUETE

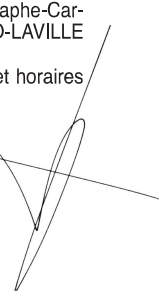
Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, hors jours fériés
- Téléphone : 05 57 42 33 33.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Inès PRIAT, Géographe-Cartographe Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur ; et Mme Hélène DURAND-LAVILLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants, pour recevoir leurs observations orales ou écrites :

- Lundi 16 juin, 11h-14h, siège de la Communauté de Communes de Blaye



ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 20 juin 2025

Dans HAUTE GIRONDE

Référence n°HGL002555

Blaye, le 27 mai 2025

- Jeudi 26 juin, 9h-12h, mairie de St Christoly-de-Blaye
- Jeudi 26 juin, 13h30-17h, mairie de Berson
- Jeudi 3 juillet, 9h-12h, mairie de St Christoly-de-Blaye
- Lundi 7 juillet, 9h30-12h30, mairie de Blaye
- Lundi 7 juillet, 14h-18h, mairie de Gauriac
- Vendredi 18 juillet, 14h-17h, siège de la Communauté de Communes de Blaye

Pendant la durée de l'enquête publique :

Le dossier de l'enquête publique est consultable par le public

1. Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye
2. Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye)

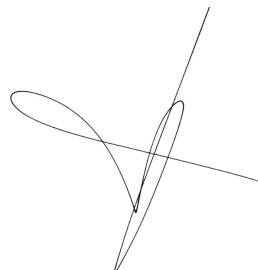
Le public pourra consigner ses observations :

1. Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye et dans les 20 communes du territoire ;
2. Par voie postale à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons - 33390 Blaye, en précisant : « A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Référence : enquête publique unique PLUI-H »
3. Par courriel à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique.pluih@ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 20 mairies de la Communauté de Communes de Blaye, au siège de la Communauté de Communes de Blaye et à la préfecture. Ils seront également disponibles sur le site internet de la CCB : www.ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire délibérera sur l'approbation du PLUI-H, la création des PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement amendés pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport de la commissaire-enquêteur et des observations du public.



Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce

Réf. : L2502381

est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Gironde

Département : 33

Date de parution : 30 mai 2025

Fait à Bordeaux, le 27 mai 2025

L'éditeur du Groupe SUD OUEST



Communauté de Communes Blaye

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**Projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme
de l'Habitat (PLUi-H)
Création de périmètres délimités des abords (PDA)
Abrogation des cartes communales**

Objet de l'enquête

Par arrêté 27 mai 2025, le Président de la Communauté de Communes de Blaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

- La création de douze périmètres délimités des abords
- L'abrogation de quatre cartes communales (Cam)

Saint-Christoly-de-Blaye, St Seurin de Bourg, Saugon)

Date et durée

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 juin 2025 (9 h 00) au vendredi 18 juillet 2025 (17 h 00 inclus), soit un
40 jours consécutifs.

Siège de l'enquête

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, ou
au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00, hors jours fériés - Téléphone : 05.57.42.33.33.

Permanences du commissaire enquêteur

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a

M^{me} Inès PRIAT, Géographe-Cartographe Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur ; et M^{me} Hélène DURAND-LAVIL
de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants, pour recevoir leurs obser
ou écrites :

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution
modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant
pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce

Réf. : L2502381

est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Gironde

Département : 33

Date de parution : 30 mai 2025

Fait à Bordeaux, le 27 mai 2025

L'éditeur du Groupe SUD OUEST

- **Lundi 16 juin, 11 h 00 - 14 h 00**, siège de la Communauté de Communes de Blaye
- **Jeudi 26 juin, 9 h 00 - 12 h 00**, mairie de St Christoly-de-Blaye
- **Jeudi 26 juin, 13 h 30 - 17 h 00**, mairie de Berson
- **Jeudi 3 juillet, 9 h 00 - 12 h 00**, mairie de St Christoly-de-Blaye
- **Lundi 7 juillet, 9 h 30 - 12 h 30**, mairie de Blaye
- **Lundi 7 juillet, 14 h 00 - 18 h 00**, mairie de Gauriac
- **Vendredi 18 juillet, 14 h 00 - 17 h 00**, siège de la Communauté de Communes de Blaye.

Pendant la durée de l'enquête publique :

Le dossier de l'enquête publique est consultable par le public

1. Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye

2. Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye)

Le public pourra consigner ses observations :

1. Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye et dans les 20 communes du territoire ;

2. Par voie postale à l'attention de Madame le Commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, en précisant : « A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Référence : enquête publique unique PLUI-H »

3. Par courriel à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique.pluih@ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 20 mairies de la Communauté de Communes de Blaye, au siège de la Communauté de Communes de Blaye et à la préfecture. Ils seront également disponibles sur le site internet de la CCB : www.ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire délibérera sur l'approbation du PLUI-H, la création des PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement amendés pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport de la commissaire-enquêteur et des observations du public.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce

Réf. : L2502381

est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Gironde

Département : 33

Date de parution : 20 juin 2025

Fait à Bordeaux, le 27 mai 2025

L'éditeur du Groupe SUD OUEST



Communauté de Communes Blaye

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUi-H) Création de périmètres délimités des abords (PDA) Abrogation des cartes communales

Objet de l'enquête

Par arrêté 27 mai 2025, le Président de la Communauté de Communes de Blaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

- La création de douze périmètres délimités des abords

- L'abrogation de quatre cartes communales (Cam)

Saint-Christoly-de-Blaye, St Seurin de Bourg, Saugon)

Date et durée

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 juin 2025 (9 h 00) au vendredi 18 juillet 2025 (17 h 00 inclus), soit un

40 jours consécutifs.

Siège de l'enquête

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, ou au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00, hors jours fériés - Téléphone : 05.57.42.33.33.

Permanences du commissaire enquêteur

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a

M^{me} Inès PRIAT, Géographe-Cartographe Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur ; et M^{me} Hélène DURAND-LAVIL

de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants, pour recevoir leurs obser

ou écrites :

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce

Réf. : L2502381

est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Gironde

Département : 33

Date de parution : 20 juin 2025

Fait à Bordeaux, le 27 mai 2025

L'éditeur du Groupe SUD OUEST

- **Lundi 16 juin, 11 h 00 - 14 h 00**, siège de la Communauté de Communes de Blaye
- **Jeudi 26 juin, 9 h 00 - 12 h 00**, mairie de St Christoly-de-Blaye
- **Jeudi 26 juin, 13 h 30 - 17 h 00**, mairie de Berson
- **Jeudi 3 juillet, 9 h 00 - 12 h 00**, mairie de St Christoly-de-Blaye
- **Lundi 7 juillet, 9 h 30 - 12 h 30**, mairie de Blaye
- **Lundi 7 juillet, 14 h 00 - 18 h 00**, mairie de Gauriac
- **Vendredi 18 juillet, 14 h 00 - 17 h 00**, siège de la Communauté de Communes de Blaye.

Pendant la durée de l'enquête publique :

Le dossier de l'enquête publique est consultable par le public

1. Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye

2. Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye)

Le public pourra consigner ses observations :

1. Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye et dans les 20 communes du territoire ;

2. Par voie postale à l'attention de Madame le Commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, en précisant : « A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Référence : enquête publique unique PLUI-H »

3. Par courriel à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique.pluih@ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 20 mairies de la Communauté de Communes de Blaye, au siège de la Communauté de Communes de Blaye et à la préfecture. Ils seront également disponibles sur le site internet de la CCB : www.ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire délibérera sur l'approbation du PLUI-H, la création des PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement amendés pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport de la commissaire-enquêteur et des observations du public.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



PETITES ANNONCES

Annuaire des artisans


Stan LAGRENET
**Entretien des espaces verts
Petits travaux de bricolage**
50%
DE CRÉDIT D'IMPÔT

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Élagage, abattage d'arbres
Taille de haies et arbustes
Nettoyage de jardins
Tonte de pelouse
Évacuation des déchets verts
Pose de gazon en rouleaux

PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE

Peinture
Réparation
Construction d'allées de jardin
Arrosage automatique
Lavage de toitures, façades
et terrasses, etc.


07 50 40 16 06 - stanlagrenet@gmail.com

CHAPS PEINTURE

Tous travaux
de peinture
extérieur
et intérieur

DEVIS GRATUIT - 07 49 34 90 83

CARAVANING

Cherche Camping car vieux modèle, petit prix, Tél. 06.41.53.18.00

IMMOBILIER

VENTE

Dans le Blayais Particuliers vend ensemble immobilier arboré, très agréable, grandes dépendances, entièrement clôturé incluant deux logements indépendants. Prix de vente 235 000 € prix ferme. Tél. 05.57.42.03.37

Propriété 29 ha côtes de Bord. Château 12p + belle mais 8p, 2 chais, matériel, t.b. terroir, prix à saisir 1,1 M€. Tél. 06.62.13.43.70

EMPLOI

DEMANDES

Ancien agricult. ferait entretien jardin avec exp., CESU, Tél. 06.33.19.51.28

Fam. d'acc. agréée ch. pers. âgée dame Tél. 05.57.68.01.98 / 06.63.52.11.27

Fam accueil agréée cher pers. âgée, Tél. 05.46.86.00.44

Personnes ch épamprage, levage, relevage, effeuillage... Trav soigné. 06.21.62.35.09

Electricien retraité cher une activité de gardien logé. Tél. 07.71.20.08.15

BONNES AFFAIRES

CHAUFFAGE

AV bois chauff. chène en ttes dimens. et livré, Tél. 06.19.72.60.30

DIVERS

Retraité élec professionnel mise en sécurité et normes élec ttes installations visa consuel suivant trvx règlemnt CESU possible 06 29 92 98 24

Cherche bonne vieille caravane 600 € tel 06 82 43 19 60

RENCONTRES

H. 55a rech. F. 45 à 60a pour rencontre et plus si affinit., Tél. 07.48.11.23.02

H Sexygénéraire, célibattant, artiste en quête de son double/autre pr tracer chemin de vie Authentik, Atypik et Spirit en toute zénitude. 06.42.64.98.46

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

JOURNAL HABILITÉ À RECEVOIR LES ANNONCES LÉGALES
SUR TOUT LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H)
Création de périmètres délimités des abords (PDA)
Abrogation des cartes communales

OBJET DE L'ENQUÊTE

Par arrêté 27 mai 2025, le Président de la Communauté de Communes de Blaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H)
- La création de douze périmètres délimités des abords
- L'abrogation de quatre cartes communales (Campugnan, Saint-Christoly-de-Blaye, St Seurin de Bourg, Saugon)

DATE ET DUREE

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 juin 2025 (9h) au vendredi 18 juillet 2025 (17h inclus), soit une durée de 40 jours consécutifs.

SIEGE DE L'ENQUETE

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, hors jours fériés - Téléphone : 05 57 42 33 33.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Inès PRIAT, Géographe-Cartographe Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur ; et Mme Hélène DURAND-LAVILLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants, pour recevoir leurs observations orales ou écrites :

- Lundi 16 juin, 11h-14h, siège de la Communauté de Communes de Blaye
- Jeudi 26 juin, 9h-12h, mairie de St Christoly-de-Blaye
- Jeudi 26 juin, 13h30-17h, mairie de Berson
- Jeudi 3 juillet, 9h-12h, mairie de St Christoly-de-Blaye
- Lundi 7 juillet, 9h30-12h30, mairie de Blaye
- Lundi 7 juillet, 14h-18h, mairie de Gauriac
- Vendredi 18 juillet, 14h-17h, siège de la Communauté de Communes de Blaye

Pendant la durée de l'enquête publique :

Le dossier de l'enquête publique est consultable par le public

1. Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye
2. Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye)

Le public pourra consigner ses observations :

1. Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye et dans les 20 communes du territoire ;
2. Par voie postale à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons - 33390 Blaye, en précisant : « A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Référence : enquête publique unique PLUI-H »
3. Par courriel à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique.pluih@ccb-blaye.com.

À l'issue de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 20 mairies de la Communauté de Communes de Blaye, au siège de la Communauté de Communes de Blaye et à la préfecture. Ils seront également disponibles sur le site internet de la CCB : www.ccb-blaye.com.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire délibérera sur l'approbation du PLUI-H, la création des PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement amendés pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport de la commissaire-enquêteur et des observations du public.

DIVERS

ANTIQUAIRE

RECHERCHE POUR MEUBLER CHÂTEAUX :

toutes antiquités, tableaux, meubles, bibelots, violons et violoncelles, arts asiatiques, etc.

Bijoux, montres, argenterie, pâte de verre, cartes postales, etc.

06 09 79 19 25 - campoytom@gmail.com
47, rue Notre-Dame, 33000 Bordeaux
Paiement comptant et immédiat

BREIZH CAFÉ BORDEAUX
CHARTONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 Euros
19 rue Sicard - 33000 Bordeaux
905 185 427 RCS Bordeaux

Le 29 avril 2025, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 140.292 €, pour le porter à 141.292 €, par émission de 140.292 nouvelles actions de 1 euro de valeur nominale et de le réduire d'un montant de 140.292 €, pour le porter à 1.000€ euros.



Délais pour insertion dans le journal de la semaine :
La Dépêche du Bassin : lundi 10h
Le Résistant : mardi 10h
Haute Gironde : mercredi 11h

Publication jusqu'à 3 hebdomades en Gironde

Comment passer une **Petite annonce** à partir de 2€30 la ligne avec la 3^e semaine gratuite

Il vous suffit de téléphoner au **05 57 42 23 00 (règlement CB)**

SELARL DU DOCTEUR JEAN-PIERRE BOITTE Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social : 24t, Rue des Brouilleaux 33650 ST MEDARD D EYRANS Siège de liquidation : 35B, Boulevard Bonnier 97436 SAINT LEU 822 797 189 RCS BORDEAUX Suivant décisions en date du 31 décembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur Monsieur Jean-Pierre BOITTE, demeurant 35B Boulevard Bonnier à SAINT LEU (97436), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 35B Boulevard Bonnier à SAINT LEU (97436). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP, du 23 mai 2025, à Hourtin.

Dénomination : PAINS ET GOURMANDISES. Forme : EURL.

Siège social : 41 RUE DES METAIRIES, 33990 Hourtin.

Objet : Boulangerie-pâtisserie, Traiteur, Epicerie, Terminal de cuisson de pain et de viennoiserie, point chaud. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Madame Laetitia CLUCAS, demeurant 41 rue des METAIRIES, 33990 Hourtin. La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

HAUTE GIRONDE

112 rue de l'Hôpital
Centre commercial Le Collinet
BP 167 - 33391 BLAYE CEDEX
Tél. 05.57.42.23.00
Télécopie 05.57.42.01.99

CPPAP

1125C84009

Édité par la SEPL
sepl

SARL au capital de 588 625 €

Siège social SEPL :
23 quai de Queyries 33094 Bordeaux Cedex
Principal associé : GSO SA
ISSN 1261 - 8519
Impression : SAPECO,
40 quai de Brazza 33100 Bordeaux
Dépôt légal à parution

Co-Gérants :
Anne Cazaubon - Christophe Galichon
Directrice de la publication :
Anne Cazaubon
Fondateur : Bernard Levêque
Rédacteur en chef - Journaliste :
Christophe Meynard
Rédaction :
Yoan Denéchau, Valérie Hourdry,
Nicolas Campitelli
Publicité :
Régine Pinasseau
Accueil/Administration :
Florence Lassalle

PEFC 10-31-3312

LE TRI + FACILE

Origine du papier : Espagne - Taux de fibres recyclées : 98% - Ce journal est imprimé sur du papier certifié PEFC (PEFC10-31-3312) Emission de GES: 80 g CO2 eq. par exemplaire (données 2023)

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Communauté de Communes du Sud Gironde

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté, le président de la communauté de communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du 16 juin au 15 juillet 2025 inclus**, soit 30 jours consécutifs, sur les projets de révisions allégées N° 1 et N° 3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le siège principal de l'enquête a été fixé au siège de la communauté de communes du Sud Gironde situé 21 rue des acacias à Mazères (33210).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Noaillan et au siège de la communauté de communes du Sud Gironde, aux jours et heures habituels d'ouverture. De plus, un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes du Sud-Gironde.

Le dossier est également consultable sur le site du registre d'enquête dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/>

Pendant l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être portées sur les registres déposés dans les lieux identifiés d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituels de ceux-ci ; adressées par courrier aux commissaires enquêteurs au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) ; portées sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/> ou par courrier électronique à l'adresse : pluicdcsudgironde@democratie-active.fr

L'évaluation environnementale des projets de révisions allégées N° 1 et N° 3 du PLUI, leur résumé non technique, les avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que les mémoires en réponses de la part de la communauté de communes, et les bilans de la concertation seront joints au dossier d'enquête publique.

Les informations sur ce dossier peuvent être demandées à M^{me} Laure LAMY DE LA CHAPELLE, cheffe de service urbanisme et habitat de la communauté de communes du Sud Gironde par courriel urbanisme@cdcsudgironde.fr ou par téléphone 05.40.34.50.01 (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la communauté de communes : <https://www.cdcsudgironde.fr/>

Le président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Michel DAUBRIAC, cadre supérieur retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Gérard DURAND, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra le public, à la Mairie de Noaillan, 9 place du Général Leclerc : **lundi 16 juin, de 9 h 30 à 12 h 15 ; mercredi 25 juin, de 8 h 45 à 12 h 15 ; mercredi 9 juillet de 14 h 15 à 16 h 45 ; mardi 15 juillet, de 8 h 45 à 12 h 15.** Le président de la communauté de communes du Sud Gironde est responsable des procédures de révisions allégées N° 1 et N° 3 du PLUI.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public au siège de la communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) et sur le site internet de la communauté de communes (<https://www.cdcsudgironde.fr/>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibérations sur l'approbation des projets de révisions allégées N° 1 et N° 3 du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de révisions allégées N° 1 et N° 3 du PLUI en vue de leur approbation.



Commune de Saint-Morillon

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise à l'enquête publique du projet de révision du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 2025-05-15 du 15 mai 2025, Madame le Maire de Saint-Morillon, Laurence BOURGADE, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Morillon. Ce PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

A cet effet, M. Pierre THIERCEAULT, Officier de l'armée de terre à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux en qualité de commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête.

L'enquête se déroulera pour une durée de 31 jours du 16 juin 2025 au 16 juillet 2025 :

- En Mairie de Saint-Morillon, 1 place de l'Eglise, 33 650 Saint-Morillon.
Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi de 14 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la Mairie de Saint-Morillon aux jours et heures suivants :

- **Lundi 16 juin 2025 de 09 h 00 à 12 h 00 ;**

- **Jeudi 26 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 ;**

- **Mardi 08 juillet 2025 de 09 h 00 à 12 h 00 ;**

- **Mercredi 16 juillet 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Le dossier de révision du PLU pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivante : www.saint-morillon.fr rubrique Cadre de vie > Urbanisme > le PLU.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Morillon pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête

- en les adressant par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur en Mairie de Saint-Morillon avec la mention en objet « courrier à l'attention du commissaire-enquêteur pour le projet de révision du PLU de la Commune de Saint-Morillon »

- en les adressant par courrier électronique, à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique@saint-morillon.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis au Maire de la Commune de Saint-Morillon seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint-Morillon.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal approuvera le projet de révision du PLU arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Préfecture de la Gironde
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des procédures environnementales et Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur la demande d'autorisation environnementale, la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports et la
déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour le projet protection du littoral face à l'érosion marine
sur la commune de Vendays-Montalivet

Une enquête publique unique est prescrite sur le territoire de la commune de Vendays-Montalivet du **lundi 16 juin 2025 au mercredi 16 juillet 2025 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le projet de protection du littoral de Vendays-Montalivet face à l'érosion marine. Le projet s'inscrit dans la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Grayan-et-l'Hôpital à Naujac-sur-Mer et prévoit des travaux de reprise et d'amélioration du système de protection du littoral face à l'érosion marine.

Le responsable du projet est : Monsieur le Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Vincent MAZEIRAUD par mail : gemapi@ccmedocatlantique.fr

Par une ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 22 avril 2025, M. Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, Directeur de promotion immobilière retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique.

M^{me} Georgette PEJOUX, Urbaniste, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier soumis à enquête, sera consultable par le public à la mairie de Vendays-Montalivet, 11 rue de la Mairie, 33930 Vendays-Montalivet, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6297>. De plus, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Le dossier soumis à enquête comprend les pièces suivantes :

- un document introductif présentant le projet, précisant la liste des procédures pour lesquelles le projet est soumis à enquête publique, la mention des textes qui régissent l'enquête publique, ainsi que la liste des pièces du dossier ;

- l'étude d'impact et son résumé non technique ;

- la demande d'autorisation environnementale ;

- la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports ;

- la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vendays-Montalivet ;

- les avis de l'autorité environnementale (au titre de l'autorisation environnementale et de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU) et les mémoires en réponse du pétitionnaire ;

- les avis requis des organismes consultés au titre des demandes d'autorisation environnementale et de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses

observations à la mairie de Vendays-Montalivet, selon le calendrier ci-après :

- **lundi 16 juin 2025 de 10 h 00 à 14 h 00 ;**

- **mardi 24 juin 2025 de 10 h 00 à 14 h 00 ;**

- **jeudi 10 juillet 2025 de 10 h 00 à 14 h 00 ;**

- **mercredi 16 juillet 2025 de 14 h 00 à 18 h 00** (fin de l'enquête publique).

Les observations et propositions relatives au projet pourront être adressées par écrit, du 1^{er} jour de l'enquête (16 juin 2025) et jusqu'à sa clôture (16 juillet 2025 à 18 h00) au commissaire enquêteur soit :

- par dépôt sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Vendays-Montalivet ;

- par correspondance (le cachet de la poste faisant foi) adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de Vendays-Montalivet, 11 rue de la Mairie, 33930 Vendays-Montalivet ;

- par voie électronique sur le registre d'enquête numérique accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6297> ;

- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6297@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables et annexées au registre d'enquête déposé dans la mairie de Vendays-Montalivet. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6297>.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant 1 an à la mairie de Vendays-Montalivet, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr/ (rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas », « Enquête publique - Consultation du public 2025 »).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la communauté de communes Médoc Atlantique.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, déposée par la communauté de communes Médoc Atlantique.

Le Maire de Vendays-Montalivet est compétent pour statuer sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU déposée par la communauté de communes Médoc Atlantique. Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.



Communauté de Communes Blaye

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)
Création de périmètres délimités des abords (PDA)
Abrogation des cartes communales

Objet de l'enquête

Par arrêté 27 mai 2025, le Président de la Communauté de Communes de Blaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

- La création de douze périmètres délimités des abords

- L'abrogation de quatre cartes communales (Campugnan, Saint-Christoly-de-Blaye, St Seurin de Bourg, Saugon)

Date et durée

L'enquête publique se déroulera **du lundi 16 juin 2025 (9 h 00) au vendredi 18 juillet 2025 (17 h 00 inclus), soit une durée de 40 jours consécutifs.**

Siège de l'enquête

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00, hors jours fériés - Téléphone : 05.57.42.33.33.

Permanences du commissaire enquêteur

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M^{me} Inès PRIAT, Géographe-Cartographe Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur ; et M^{me} Hélène DURAND-LAVILLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants, pour recevoir leurs observations orales ou écrites :

- **Lundi 16 juin, 11 h 00 -14 h 00**, siège de la Communauté de Communes de Blaye

- **Jeudi 26 juin, 9 h 00 - 12 h 00**, mairie de St Christoly-de-Blaye

- **Jeudi 26 juin, 13 h 30 - 17 h 00**, mairie de Berson

- **Jeudi 3 juillet, 9 h 00 -12 h 00**, mairie de St Christoly-de-Blaye

- **Lundi 7 juillet, 9 h 30 - 12 h 30**, mairie de Blaye

- **Lundi 7 juillet, 14 h 00 - 18 h 00**, mairie de Gauriac

- **Vendredi 18 juillet, 14 h 00 - 17 h 00**, siège de la Communauté de Communes de Blaye.

Pendant la durée de l'enquête publique :

Le dossier de l'enquête publique est consultable par le public

1. Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye

2. Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye)

Le public pourra consigner ses observations :

1. Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye et dans les 20 communes du territoire ;

2. Par voie postale à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, en précisant : « A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Référence : enquête publique unique PLUi-H »

3. Par courriel à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique.pluih@ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 20 mairies de la Communauté de Communes de Blaye, au siège de la Communauté de Communes de Blaye et à la préfecture. Ils seront également disponibles sur le site internet de la CCB : www.ccb-blaye.com.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire délibérera sur l'approbation du PLUi-H, la création des PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement amendés pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport de la commissaire-enquêteur et des observations du public.

Sud Ouest
légal

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Publiez votre
annonce légale

Paieement en ligne sécurisé

Entreprises,
inscrivez-vous
aux alertes
automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuit sur
sud-ouest-marchespublics.com

